

REGLEMENT INTERIEUR DU TRHC (IND 7 DU 12/08/2016)



1. PREAMBULE :

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement des différentes activités proposées par le TRHC. Ce règlement s'impose aux différents membres dès leur adhésion au même titre que les statuts.

Il est rappelé à tous, que les responsables (les membres du comité directeur et les entraîneurs) sont tous des bénévoles. Ces derniers comptent sur la sportivité de chacun des adhérents pour que l'esprit du présent règlement soit respecté.

Ce présent règlement intérieur est susceptible de changement : lieux d'entraînement, modifications apportées au jeu, à l'organisation des activités ... Les adhérents seront tenus au courant de ces évolutions

2. CONDITIONS D'ADHESION

Le futur adhérent s'engage à :

- lire et accepter entièrement les statuts de l'association,
- lire et accepter entièrement le règlement intérieur,
- s'acquitter du montant de la cotisation annuelle,
- prendre connaissance des conditions d'assurance par l'association,
- présenter un certificat médical autorisant la pratique de l'activité sportive choisie,
- être inscrits par ses parents, s'il est mineur.

3. EQUIPEMENTS

Le port des protections est obligatoire et adaptée à l'activité choisie :

- **Roller Hockey** : gants, casque (avec grille pour les mineurs), genouillères et coudières. Le port d'une coquille est conseillé, ainsi que le plastron pour les femmes, mais obligatoire pour les matchs officiels (championnat organisés par FFRS)
- **Roller Derby** : casque, genouillères et coudières, protège-dents, protège-poignets
- **Randonnée extérieure organisée par le club et entraînements de patinage en gymnase** : casque, genouillères et coudières, protège-poignets.

Sauf cas exceptionnel, l'équipement et leur port est à la charge des adhérents. En aucun cas, l'association ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences de l'absence de celles-ci à l'entraînement, les randonnées, ou lors des matchs organisés.

Le port de bijoux, montres ou autres objets non utiles à la pratique des activités est fortement déconseillé. L'association ne pourra être tenue pour responsable des conséquences liées au port de ces objets (blessures, destruction, dégâts, vol...)

Tout matériel appartenant au club et prêté aux adhérents devra être entretenu correctement et rendu à la fin de la période convenue (contrat de prêt ou de location).

4. ENTRAÎNEMENTS

Recommandations générales

Le lieu et l'heure de l'entraînement sont définis par les dirigeants en fonction des saisons et du besoin de satisfaire le plus grand nombre d'adhérents.

Si l'entraîneur n'est pas présent, les joueurs ne sont pas autorisés à monter sur le terrain, l'entraînement ne pourra avoir lieu, sauf sous la conduite d'un dirigeant qui en prend la responsabilité.

C'est à l'entraîneur que revient la tâche de mener l'entraînement, il se réserve le droit d'en exclure tout élément perturbateur, pour le bien collectif des autres licenciés.

Le respect des horaires est essentiel, pour ne pas diminuer le temps d'entraînement et sa qualité :

- Arriver minimum 20 mn avant le démarrage des entraînements pour être prêt et équipé sur le terrain
- A la fin de la séance, aider l'entraîneur à ranger les équipements (les cages, matériels d'entraînements...).

Les joueurs s'obligent à laisser les lieux dans un état de propreté.

Le non-respect des recommandations pourrait amener l'entraîneur à refuser sur le terrain, tout adhérent mis en cause. La qualité des entraînements dépend essentiellement du sérieux apporté par chacun.

Chaque adhérent aura à cœur de se donner à fond dans chacun des exercices pour s'améliorer à chacune de ses présences sur le terrain.

Recommandations particulières :

1 Dans le gymnase (Pierrelatte Gymnase du lycée :

- Les freins sont interdits (hors roller derby)
- Les crosses des joueurs devront être recouvertes de « tape » ou de tout autre ruban adhésif, pour protéger la surface du sol du gymnase.

2 Dans la patinoire (Roller Hockey à Saint Paul 2003) :

- Aider l'entraîneur à enlever les filets de badminton (replier les filets correctement, en les attachants, et les sortant de la patinoire)
- Fermer la porte d'accès à la patinoire pendant l'entraînement
- Utiliser les douches de la piscine sous la responsabilité des parents pour les mineurs
- Porter une tenue décente pour accéder aux douches durant les heures d'ouverture au public
- Respect les horaires d'accès aux douches durant les entraînements (avant 22h30) et les plateaux de championnat (18h)
- Vérifier que tous les accès extérieurs soient clos, éteindre toutes les lumières, fermer la porte de la patinoire
- Si les parents veulent assister à l'entraînement des jeunes, ils devront se positionner dans les tribunes afin de ne pas perturber la séance.

5. COMPORTEMENT

La pratique des différentes activités sportives du TRHC, comme pour tous les sports, impliquent d'adopter constamment une attitude courtoise dans le respect de l'éthique sportive. Notamment, les adhérents s'engagent à se respecter entre-eux, à respecter l'encadrement, les entraîneurs, les adversaires, les arbitres, les spectateurs, les équipements et les installations.

Fait à Saint Paul Trois Châteaux le 12 aout 2016

La Secrétaire du Club
S. ANDRE



Le Président du club
R. RACINE

